

Rapport du président du SEP à l'assemblée des délégués

Le 17 septembre 2025

Griefs liés aux classes en dépassement: 2023-2024 et 2024-2025

Dans le cadre de notre travail continu au sein du comité paritaire sur l'organisation scolaire, le SEP a examiné systématiquement tous les groupes d'élèves au primaire et au secondaire à certaines périodes stratégiques au cours de l'année scolaire. Le SEP a déposé un total de soixante-et-un griefs au cours des deux dernières années scolaires pour contester les regroupements qui, selon nous, ne rencontraient pas les exceptions liées aux classes en dépassement prévues à l'entente collective.

En juin, nous avons été en mesure de négocier un règlement avec la commission scolaire pour résoudre ces griefs. Les enseignantes et enseignants visés par les classes en dépassement en 2023-2024 ou en 2024-2025 seraient admissibles à une compensation financière additionnelle, proportionnellement au montant de la compensation pour les classes en dépassement qui a été versé pour ces deux années. Ce paiement s'effectuera sur la paie du 18 septembre.

Le travail se poursuit pour examiner les groupes d'élèves pour l'année scolaire courante.

Accord hors entente: Enseignants retraités de retour sur le marché du travail

Une nouvelle lettre d'entente a été signée par l'APEQ en lien avec la rémunération des enseignantes et enseignants retraités qui retournent au travail. On note deux importantes modifications pour 2025-2026.

Premièrement, bien que les enseignantes et enseignants retraités continuent à être rémunérés au taux de 1/1000^e lorsqu'elles ou ils effectuent de la suppléance ou pour des heures payées à taux horaire, ces heures ne seront plus bonifiées d'une prime de 7,5 %.

Deuxièmement, une enseignante ou un enseignant retraité a désormais droit à 12,5 % de prime lorsqu'elle ou il accepte un contrat pour une durée d'un mois. Ceci est une amélioration comparativement aux années précédentes, alors que cette prime était activée seulement après trois mois.

Le budget global provincial alloué à cette lettre d'engagement a également été augmenté, donc le SEP incite fortement la commission scolaire à allouer de façon systématique tout paiement versé aux enseignantes et enseignants retraités à partir de ce budget afin d'optimiser les autres allocations budgétaires.

Processus VAR: 2025-2026

Le nouvel outil VAR sur SSO a été mis en application de manière réussie l'année dernière, et a permis au SEP une plus grande participation dans le processus VAR au niveau de la commission scolaire. Le SEP prévoit une rencontre avec le service des ressources humaines et le service des informations

au cours des prochaines semaines afin d'apporter des améliorations additionnelles et pour activer l'outil pour l'année scolaire courante.

Une séance d'information pour les présidentes et présidents des comités VAR sera organisée cet automne, la devançant comparativement au printemps dernier. Un communiqué sera également partagé avec toutes les enseignantes et tous les enseignants pour les inciter à répartir le processus VAR tout au long de l'année plutôt que d'inscrire toutes les données au mois de mai afin d'éviter des problèmes techniques ou des erreurs lors de la soumission.

Ateliers du SEP pour nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants

Dans le but de soutenir nos nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants et pour les familiariser avec le travail du syndicat, le SEP organise une soirée rencontre le 28 octobre à 16 h 30 au bureau du SEP. Ce forum permettra aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants de rencontrer les conseillères syndicales du SEP et de participer ensemble à une séance de questions les plus fréquemment posées. Une invitation sera envoyée à toutes les nouvelles enseignantes et tous les nouveaux enseignants vers la fin du mois et nous demandons aux déléguées et délégués du SEP d'inciter toutes les nouvelles enseignantes et tous les nouveaux enseignants à se joindre à nous.

Soumis par
Matt Wilson